

### Architecture

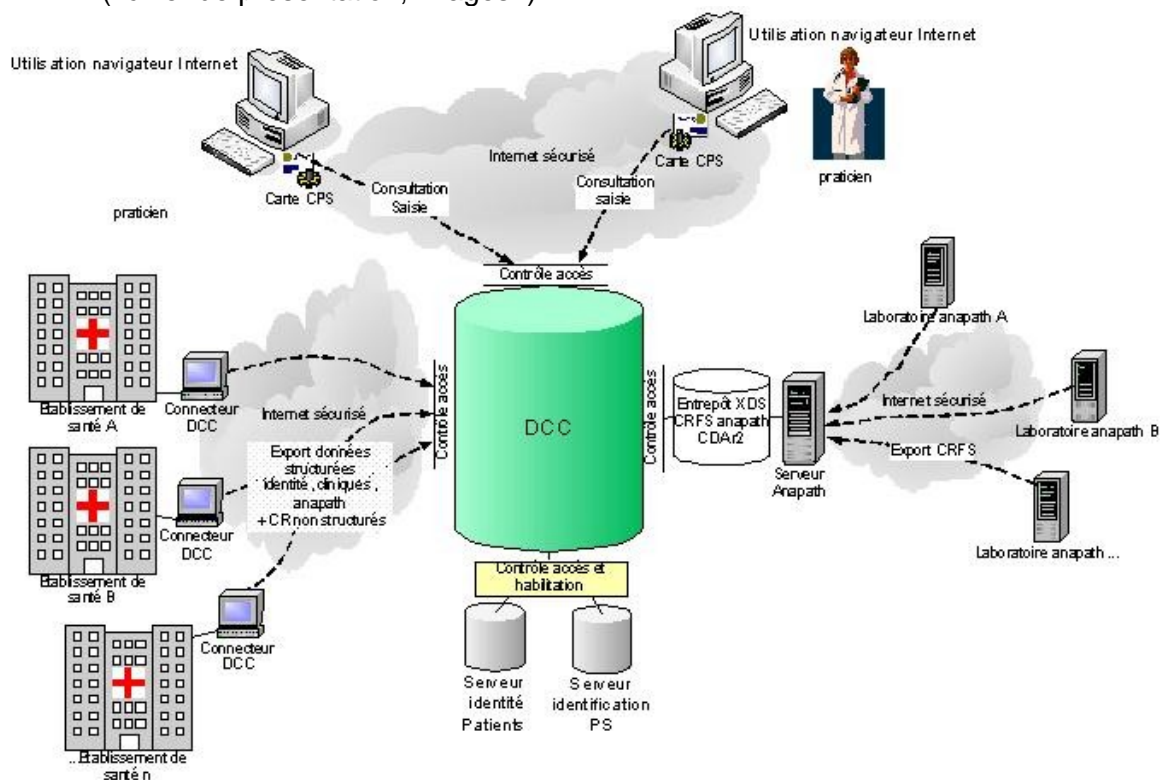
Le DCC Oncopl est hébergé en mode ASP sur la plateforme mutualisée de la société Santéos. L'application DCC est basée sur une architecture 3Tiers (Client/serveur Web, Serveur d'application, SGBD).

L'architecture globale du DCC intègre un certain nombre de composants complémentaires tels que :

- un serveur d'identité patient (SIP) intégrant les algorithmes préconisés par le GMSIH ;
- un annuaire des PS synchronisé avec l'annuaire national du GIP CPS ;
- les connecteurs implantés dans les établissements de santé pour recueillir leurs données de cancérologie au format HL7 CDAR2.

La base de données du DCC contient différentes familles de données :

- les données structurées d'identification du patient, du PS, de l'établissement ;
- les données de clinique et d'anatomopathologie, structurées par spécialités médicales (Gastro-entérologie, Gynécologie-Sein, OncoPédiatrie..) + les fiches RCP associées ;
- des données médicales non structurées, typiquement les Comptes Rendus au format texte jalonnant le parcours de soin du patient (Compte Rendu de chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie, scintigraphie, TDM...) + d'éventuelles pièces jointes (fichier de présentation, images..).



### Réseau Régional de Cancérologie ONCO - Pays de la Loire

Plateau des Ecoles, 50 route de Saint-Sébastien 44093 NANTES  
 Cedex 1  
 Tel : 02-40-84-75-95 Fax : 02-40-84-75-96 www.onco-paysdelaloire.com

### ***Fonction RCP***

La gestion RCP est complètement intégrée au DCC Oncopl. Elle comprend les fonctions de planification, inscription avec génération automatique de la fiche RCP et suivi.

La fiche RCP est une fiche de synthèse construite à partir des données structurées présentes dans les Compte Rendus de clinique et d'anatomopathologie (reprenant de chaque CR une partie des items pré-définis validés par les référentiels régionaux de bonnes pratiques cliniques par pathologie).

### ***Accès au DCC***

L'accès au DCC par les professionnels de santé se fait avec le navigateur Internet, via un portail sécurisé permettant de s'identifier avec la carte CPS conformément au décret confidentialité du 15 mai 2007. Dans le cas où le PS ne dispose pas de la carte CPS un accès login/mot de passe est néanmoins possible.

La consultation du DCC est possible aussi depuis le système d'information de l'établissement de santé au moyen d'un bouton contextuel implanté dans l'interface utilisateur du logiciel de l'établissement. Pour les PS autorisés, le DCC peut alors être vu comme une extension de leur système d'information.